GRAND CONSEIL
GROSSER RAT
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Postulat P2014.12

Information : procédure d'urgence refusée par le Grand Conseil en session de juin 2012.

Schoenenweid André / Siggen Jean-Pierre, députés			
Situation financière et technique et manque de couverture financière du projet H182 - Poya			
Cosignataires :	12	Direction :	DAEC
Réception au SGC :	13.06.2012	Transmission à la Direction :	*22.06.2012

Dépôt

Le groupe PDC-PBD demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un rapport décrivant les raisons détaillées du surcoût et du manque de couverture financière du projet de la route principale suisse H182 - Poya ainsi que de répondre aux questions posées dans le postulat.

Le groupe PDC-PBD demande que la procédure accélérée soit appliquée au présent postulat au sens de l'article 175 LGC. Il demande au Conseil d'Etat de répondre d'ici à la prochaine session, en principe pour le mois de septembre 2012.

Développement

Le Groupe PDC-PBD a pris connaissance du communiqué de presse publié le 29 mai dernier par la Chancellerie faisant état d'un manque de couverture financière globale de 31,6 millions de francs portant sur l'ensemble du projet de la route principale suisse H182 aussi bien sur le pont de la Poya que sur les ouvrages tels que le tunnel et la galerie souterraine du plateau d'Agy.

Le communiqué de presse précise un certain nombre d'éléments explicatifs, en particulier de mauvaises surprises géologiques pour les travaux souterrains, une réactualisation des devis de certains objets comme la couverture anti-bruit sur le pont à la sortie du tunnel, un montant de réserve pour les incertitudes jusqu'à la fin des travaux, etc.

Ce communiqué de presse fait suite à diverses déclarations du conseiller d'Etat Maurice Ropraz, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, en particulier lors de la discussion sur les comptes 2011 de l'Etat durant la session de mai 2012 du Grand Conseil. A cette occasion, un dépassement du coût global des travaux avait été annoncé sans estimations chiffrées.

Le communiqué de presse du 29 mai dernier crée des incertitudes sur la gestion des travaux en cours en laissant entendre qu'une nouvelle analyse financière a été demandée par la DAEC en vue d'être informée sur le surcoût réel des travaux de l'ouvrage de la route principale suisse H182. Le Grand Conseil comme la population fribourgeoise sont inquiets sur la manière de l'Etat de gérer des travaux de grande importance.

Les chiffres avancés dans le document de la Chancellerie d'Etat ne sont pas clairement compréhensibles avec un nouveau coût porté à 211 millions, un manque de couverture financière de 31,6 millions et un surcoût de 22 millions. La composition des surcoûts touchent plusieurs secteurs ou lots du projet H182.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Il est à relever que la population du canton s'est exprimée le 24 septembre 2006 uniquement sur le projet du pont de la Poya. Le développement important et rapide du plateau d'Agy a considérablement modifié le projet initial, avec l'adoption par le Grand Conseil le 3 février 2010 d'un crédit d'engagement additionnel (N° 170) pour la réalisation d'une nouvelle galerie souterraine St-Léonard et de nouveaux aménagements routiers.

Le Groupe PDC-PBD demande que le Grand Conseil puisse exercer sa surveillance et disposer des informations nécessaires sur ce projet de grande importance.

Il prie dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir déposer un rapport complet et détaillé sur la situation financière réelle et sur les raisons précises des surcoûts annoncés.

Afin de clarifier ce dossier technique et financier complexe, il prie le Conseil d'Etat de répondre également aux questions suivantes:

> Le crédit initial du pont de la Poya accepté en votation populaire en septembre 2006 était-il un avant-projet trop sommaire en termes financiers et techniques ?
> Les mauvaises surprises géologiques pouvaient-elle être connues durant les études géologiques de l'avant-projet établi pour le crédit d'engagement additionnel N° 170 ?
> Le rapport pourrait-il contenir les éléments explicatifs suivant les différents lots des travaux en cours afin de mieux comprendre les exigences techniques et financières des divers lots du projet H182 ?
> Le Conseil d'Etat prévoit-il une modification ou une adaptation de l'organisation et de la gestion administratives et techniques actuelles du projet H182 ?
> Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il le financement du manque de couverture financière de 31,6 millions ?

Le groupe PDC-PBD souhaite savoir avec quelles méthodes de travail l'Etat souhaite désormais gérer ces projets d'aménagements routiers.

Malgré les enseignements tirés à la suite des dépassements de la H189 (contournement de Bulle), l'inquiétude est grande au sein de la population sur la compétence de l'Etat à gérer des projets très importants dans les ouvrages routiers et de génie civil en particulier.

Le groupe PDC-PBD demande si les règles actuelles pour préparer un crédit d'engagement sont à revoir dans leur totalité avec de nouveaux modèles de gestion administrative et technique comme des travaux réalisés en Entreprise Totale ou des devis fondés sur des offres d'entreprises mis en concurrence.

La mise en place d'une commission d'enquête n'apporterait pas d'éléments supplémentaires car les députés sont représentés au sein du COPIL (comité de pilotage) et dans la Commission des routes et cours d'eau impliqués dans le projet. La Commission des finances et de gestion du Grand Conseil est également régulièrement informée sur l'état d'avancement du projet H182. Le groupe PDC-PBD relève que la mise en place d'une commission d'enquête prendra beaucoup de temps et d'argent. Néanmoins, avec l'acceptation du postulat et de son urgence, une majorité du groupe ne s'opposera pas à la commission d'enquête mais doute beaucoup de son utilité et y voit surtout une pure démarche de politique politicienne.

Afin de rassurer la population et le Grand Conseil sur la situation financière de ce projet H182 et de redonner confiance à la population, le groupe PDC-PBD demande que le Conseil d'Etat réponde d'ici à la session de septembre 2012 au présent postulat et requiert l'application de la procédure accélérée au sens de l'article 175 LGC.

—